

DES FLORES DE BARRIÈRE POUR CONTRER LES BOITERIES

Objectif

Lorsque les boiteries sont d'origine infectieuse, l'utilisation de flores de barrière est une solution à envisager pour contrer naturellement leur propagation au sein du troupeau.



Crédit photo : [Web-agri](#)

Niveau de maturité : ●●● Utilisé en fermes commerciales

Description

Les flores de barrière relèvent de ce qu'on appelle le biocontrôle. Elles fonctionnent sur le principe d'exclusion compétitive : l'objectif est d'implanter des bactéries dites positives dans un milieu, pour le protéger des flores néfastes. Les flores de barrière permettent donc d'orienter le microbisme du milieu dans lequel elles vont se développer et créer un nouvel équilibre laissant peu de place aux agents pathogènes.

Dans le cas de boiteries d'origine infectieuse, telles que la maladie de Mortellaro (dermatite digitée) ou le Fourchet (dermatite interdigitée), les flores de barrière sont une solution à envisager. Si elles ne remplacent pas les traitements vétérinaires nécessaires en cas de lésions très avancées, elles s'avèrent une solution naturelle et efficace pour limiter la propagation des boiteries dans l'élevage et conserver un maximum de vaches en bonne santé.

Certiflore est une association de bactéries « positives », commercialisée par Sanders, permettant d'augmenter de 68% le taux de vaches saines en élevage. Le produit s'applique par pulvérisation hebdomadaire sur les pattes des ruminants (non lavées au préalable). C'est un produit simple d'utilisation, dont l'application nécessite environ 20 minutes pour 50 vaches chaque semaine.

Pour en savoir plus

[Des flores de barrière pour contrer les boiteries | Web-agri \(web-agri.fr\)](#)

[Les boiteries sous biocontrôle | Nolivade \(novilade.com\)](#)



Avertissement : L'association LIT OUESTEREL ne conseille pas, ne possède pas de parts, ne reçoit pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cette fiche. Elle ne garantit pas l'efficacité de la solution présentée et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel mésusage. Les informations contenues dans cette fiche sont une synthèse des informations disponibles sur le site d'un constructeur et dans la presse spécialisée, que vous retrouvez dans la partie « pour en savoir plus », ci-dessus. Vous pouvez aussi vous référer aux sites d'autres constructeurs ou bien vous rapprocher de votre conseiller agricole.